

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le 
ID : 059-215903691-20200724-20200724_9-DE

DU 24 JUILLET 2020

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le vingt quatre juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
Sous la présidence de Mme Corinne COLLET, Première Adjointe au
Maire

OBJET

**RENOUVELLEMENT - CONVENTION
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DU NORD POUR UNE
MISSION RELATIVE AU SYSTEME
D'INFORMATION**

Etaient présents : Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal
Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Christine
Mercier, Jean-Michel Delannoy, Henri Dumoulin, Bernard Meresse,
Alison Malaboef, Aboubakeur Ait Baha, Laura Philippe, Hubert
Ledoux, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand, Richard
Preuvot

Etaient excusés : Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte,
Agnès Devémy, Isabelle Plouvier, Gilbert Montay, Guy Collet, Philippe
Baudrin, Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet,

Procurations respectives à : Damien Ramez, Bernard Meresse, Laura
Philippe, Laura Philippe, Damien Ramez, Henri Dumoulin, Corinne
Collet, Corinne Collet, Christine Mercier, Alison Malaboef,

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 27/07/2020

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 16/07/2020

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboef a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

La Commune de Maing est actuellement accompagnée par le service Creatic du Cdg59 dans le cadre de la dématérialisation des échanges avec les services de la DGFI notamment pour le I-Parapheur et l'accès à Pastell (logiciel de gestion de flux de documents à destination du contrôle de légalité). Il apparaît parfois nécessaire qu'un agent de Creatic se déplace pour l'installation d'un module ou d'un service particulier. Il est donc nécessaire de renouveler la convention passée en 2017 avec ce service pour la mise à disposition du personnel du CDG qui va intervenir. Le coût horaire reste inchangé : 50€ de l'heure.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information et tous documents afférents.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 27/07/2020

La Directrice générale des services

I. SERAFINI

